

Le billet du Président

OUF, après plusieurs reports, nous sommes à la veille des élections des comités d'Agences régionales de santé, et grâce à l'alliance avec le SMISP et l'UNSA, nous n'avons pas été écartés des débats syndicaux et sociaux des ARS, au contraire, notre position s'est renforcée.

Concrétisons notre démarche en votant UNSA, ainsi nous montrerons que l'alliance avec des PHISP constituait un choix judicieux.

En dehors de ces élections, le SPHISP a obtenu par son action continue l'ouverture d'un concours de recrutement de PHISP que l'on croyait perdu vu le contexte actuel.

Et les messages reçus des candidats me montrent que notre métier intéresse encore et les motivent à préparer ce concours.

Le corps des PHISP est encore là, faisons le vivre !

Frédéric BOËL

Sommaire

POINT SUR L'ACTU

- Réunion du 23 décembre 2010 avec Madame WARGON
- Courrier à Xavier BERTRAND
- Elections comités, bilan des listes
- Prochaine CAP de mutation : 8 avril 2011
- Le point sur les astreintes
- Ouverture concours PHISP

VIE SYNDICALE

- Rappel des 2 semaines de stage statutaire 2011 semaine 21 (du 23 au 27 mai 2011) et semaine 25 (du 20 au 24 juin 2011)
- Changements d'adresses
- Départs à la retraite

VIE PROFESSIONNELLE

Découvrir les diverses facettes du métier de PHISP :

- Un PHISP au pôle santé publique du TGI Paris

POINT SUR L'ACTU

Réunion du 23 décembre 2010 avec madame Emmanuelle WARGON, secrétaire générale des ministères sociaux :

Dès sa désignation, le SPHISP se faisait connaître en envoyant un courrier à Madame WARGON, remplaçante de Monsieur BERTRAND, pourfendeur de l'inspection régionale de la pharmacie, et lui demandant de nous recevoir.

C'est plus de trois mois après sa prise de fonction que Madame WARGON eu enfin pris conscience de notre existence et a finalement daigné nous recevoir la veille des fêtes de Noël.

Malgré la date, les membres du bureau ont pu se libérer in extremis pour préparer et suivre cette réunion très importante, qui s'est déroulée dans un climat assez pesant suite au décès dramatique survenu à l'EHESP.

Son importance justifiait outre sa garde rapprochée, la présence de Monsieur SANSON, directeur adjoint de Madame KIRRY.

Elle a été, pour le SPHISP, l'occasion de lui rappeler nos métiers, et de lui faire état des conditions de mises en place des ARS et les attentes des PHISP. Nous avons insisté sur l'inadéquation entre la ressource en PHISP et les missions sans cesse croissantes, demandées notamment via la DNO 2011. Bon nombre des thématiques de la DNO 2011 nécessitent des PHISP et nous nous demandons comment atteindre les objectifs fixés.

Comme à son habitude, suite à cette réunion, le SPHISP a envoyé à la secrétaire générale des ministères un courrier, disponible sur notre site internet, faisant ainsi la synthèse des points abordés : nous sommes encore à ce jour dans l'attente d'une réponse écrite de sa part. Si le silence persistait, nous envisagerions une relance en avril.

Courrier à Monsieur le ministre de la santé, XAVIER BERTRAND

Le courrier du SPHISP à Madame WARGON a été transmis à Monsieur Xavier BERTRAND, nous permettant de lui demander de nous recevoir : à ce jour, aucun retour. Mais nous ne désespérons pas d'être reçus par le ministre.

Elections comités d'ARS - Alliance UNSA-SMISP-SPHISP

Comme vous pouvez le voir avec le tableau ci-dessous, quasiment toutes les listes communes UNSA-SMISP-SPHISP disposent d'un ou deux PHISP. Dans plusieurs listes, leur classement nous laisse espérer de forte chance d'obtenir des postes de titulaires ou de suppléants. Remercions là nos collègues qui consacrent du temps à cette action syndicale locale indispensable. Ces listes sont déjà une réussite pour cette alliance, qui est bien loin d'être un « choix hasardeux ».

En conséquence, le 15 mars 2011 pour voter SPHISP, votez UNSA

| ARS | PHISP |
|----------------------------|-------------------------------------|
| Alsace | Thomas MORITZ |
| Aquitaine | Philippe MURAT |
| Auvergne | Pascale DUPUIS-LEMOINE |
| Basse-Normandie | Alain HENRY |
| Bourgogne | Marie-Odile MAIRE |
| Bretagne | Patrick ZAMPARUTTI |
| Centre | Hélène KERBRAT |
| Champagne-Ardenne | Aissam AIMEUR |
| Corse | Christine CADILLAC |
| Franche-Comté | |
| Guadeloupe | Patrick SAINT MARTIN |
| Guyane | |
| Haute-Normandie | Jérôme SCHMIDT |
| Île-de-France | Agnès LAFOREST |
| Océan Indien | |
| Languedoc-Roussillon | Carole MORLAN SALESSE |
| Limousin | Thierry GUYONNET |
| Lorraine | Chantal PAULUS |
| Martinique | Guy RICHARD |
| Midi-Pyrénées | Leila COULOUX |
| Nord-Pas-de-Calais | Fabienne BONOMI |
| Pays de la Loire | Philippe MINVIELLE et Catherine OGE |
| Picardie | Alain ATTAL |
| Poitou-Charentes | Arnaud DANIEL |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | Patricia FEMENIA |
| Rhône-Alpes | Florence PEYRONNARD |
| | 23 régions et 24 collègues |

La profession de foi nous rappelait que le vote permettra d'élire trois instances

Une directement : LE COMITÉ D'AGENCE

- Composé du Directeur Général de l'ARS et des

représentants des personnels.

- Informé et consulté comme les anciens CTP DDASS/DRASS sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence.
- Chargé comme les Comités d'Entreprises du privé de la gestion des activités sociales et culturelles au moyen de la contribution de 1 % de la masse salariale versée par l'ARS.

Deux indirectement :

LE COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS

- Comprend 17 représentants du personnel (12 Etat, 5 Sécurité Sociale) désignés parmi les élus selon les résultats électoraux sur l'ensemble des ARS.
- Débat de la politique et de la gestion des ressources humaines et du dialogue social dans les ARS.

LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SECURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Comprend de 4 à 9 représentants du personnel désignés par les Organisations Syndicales au vu des résultats électoraux sur l'ARS.

Prochaine CAP de mutation : 8 avril 2011

Elle se déroulera le 8 avril, et sera l'occasion d'éclaircir autant que possible les règles de mutation, et d'insister sur l'importance de la pérennisation des postes de Phisp en ARS.

Ouverture concours PHISP en 2011

Malgré les conditions rendues très difficiles par les ARS et la politique de rigueur de réduction du nombre de fonctionnaires, le SPHISP a été entendu et nous avons obtenu l'ouverture d'un concours de recrutement pour l'année 2011.

Malgré les délais très réduits, nous avons également obtenu une publication d'annonces publicitaires du concours dans le magazine *l'express* ainsi que dans le Quotidien des pharmaciens. Le SPHISP a également obtenu un encart dans le Moniteur des Pharmaciens.

Nous devons maintenant être vigilants sur le nombre de postes qui sera offert, car nous avons de grandes craintes sur l'efficacité du dispositif dit « plan de recrutement ARS » annoncé et mis en place par la DRH.

Le point sur les réunions ministérielles sur les astreintes :

Dans la continuité des travaux engagés par l'administration centrale en 2010 sur les astreintes dans les ARS, le SPHISP a participé avec les autres organisations syndicales à une réunion initiale de discussion technique sur cette question. Lors de cette réunion qui a eu lieu le 10 février dernier, Madame DELAPORTE, directrice adjointe du DGS a précisé les attentes de la DGS vis à vis des astreintes à savoir assurer une permanence de l'Etat sur le versant sanitaire : assurer à tout moment la capacité de réponse en cas d'alerte et la réactivité en cas de crise dans les ARS.

Chacun a pu exprimer son point de vue, ses expériences et les dérives actuelles (exemple notamment de la Corse pour les PHISP). L'administration centrale souhaite fixer un cadre national au moyen d'une nouvelle circulaire. Cette première réunion avait aussi pour but de lister les thématiques qui seront contenues dans la circulaire (objectifs, personnel concerné et cadre juridique, mesures d'accompagnement et de formation, protection juridique, volet RETEX...).

Le SPHISP devra se positionner sur la place et le rôle des PHISP dans ces astreintes.

VIE SYNDICALE

Rappel des 2 semaines de stage statutaire : fini le stage hivernal sous la pluie, le froid, la neige... Place au stage printanier !

- semaine 21 (du 23 au 27 mai 2011)
- semaine 25 (du 20 au 24 juin 2011)

IMPORTANT :

RAPPEL CONCERNANT LES DECLARATIONS D'ACCIDENT DE TRAVAIL/TRAJET

Dans le cas d'une déclaration d'accident de travail, il faut impérativement joindre un certificat médical, sinon le dossier est irrecevable. Si l'agent désire faire cette déclaration à « titre conservatoire » (au cas où un problème se révélerait ultérieurement), ce préalable est

indispensable malgré tout : faire constater qu'on a une ecchymose, ou une petite contusion, ou autre, avec témoins si possible du lieu et de l'heure de survenue, faute de quoi la commission de réforme ne pourra que classer le dossier.

Changement d'adresse des adhérents

Merci de communiquer à **Anne PHAM-BA MARIE** toute modification de vos adresses postales ou des courriels pour la mise à jour du tableau des adhérents du SPHISP.

anne.pham-ba-marie@sante.gouv.fr

Merci aussi de signaler vos départs à la retraite à la DRH et au SPHISP pour nous permettre d'anticiper les demandes de poste pour les prochains concours.

VIE PROFESSIONNELLE

Un PHISP au pôle santé publique au TGI de Paris.

Vous n'avez pas pu y échapper : depuis l'automne, l'actualité parle en long et en large de l'affaire du MEDIATOR et de ses conséquences, dont l'enquête préliminaire confiée à la gendarmerie puis l'ouverture, la double ouverture d'informations judiciaires plus précisément, par le pôle santé du parquet de Paris : c'est l'occasion de vous décrire

brièvement le travail du PHISP détaché auprès de ce pôle.

Le poste est intitulé « assistant spécialisé », et tout type de pharmacien pourrait être recruté sur ce contrat rémunéré sur une ligne de crédit contractuel, mais les PHISP, de par leur connaissance de la réglementation

pharmaceutique, des administrations de la santé et de la pratique d'inspection, répondent bien au profil de poste.

Côté parquet, le PHISP est sollicité pour donner son avis sur des dossiers qui concernent aussi bien des produits de santé, des compléments alimentaires, des produits ou des pratiques illicites, afin d'aider à la prise de décision quant au devenir judiciaire.

Il peut également faire des réquisitions ou de la recherche documentaire pour éclaircir ou renforcer une plainte ou un PV.

Participer à des perquisitions, à des auditions ou aux audiences correctionnelles avec le procureur est régulier.

Le PHISP est sollicité aussi pour la préparation des réquisitoires de renvoi devant le tribunal pour des affaires importantes dont l'instruction est achevée.

Il doit se tenir informé de l'actualité et constituer le cas échéant des dossiers au cas où une affaire éclaterait : pour le MEDIATOR, dès la sortie du livre de Madame FRACHON, les informations avaient été synthétisées pour répondre à toute éventualité.

A la demande des procureurs, le PHISP peut également représenter le parquet et participer à des réunions, des colloques, des formations...

Il réalise aussi des rappels à la loi avec le procureur ou le délégué du procureur.

Côté instruction, le travail va consister aussi à l'élaboration de note ou d'avis tout au long de l'instruction judiciaire. Le PHISP, selon les juges, va également intervenir à la préparation des interrogatoires et même y participer. Il a la possibilité, sous le contrôle du juge, de poser des questions aux témoins, témoins assistés ou mis en examen.

Là aussi, il intervient lors des perquisitions, et peut même se déplacer sur toute la France, ou à l'étranger si les besoins de l'enquête le nécessitent.

Les juges demandent l'avis du PHISP pour la rédaction des ordonnances de commission rogatoire, de mission d'expertise, ou de renvoi.

Au final, le PHISP va pouvoir intervenir à tous les stades d'une enquête jusqu'au jugement où se trouve l'exception à son action : le président du tribunal est le seul magistrat qui ne demande rien à l'assistant spécialisé, car il doit juger d'après le dossier transmis et l'audience.

Le travail du PHISP au TGI est rendu plus plaisant grâce au travail commun avec deux MISP et un vétérinaire inspecteur, permettant un débat enrichissant.

Coordonnées du PHISP
Frederic.boel@justice.fr